

A l'attention des parents

***L'essentiel à propos des
Centres Récréatifs de la Ville de Mons***

A NOTER !

Le Règlement d'Ordre Intérieur complet des Centres Récréatifs est disponible auprès des coordinateurs de chacune des implantations ainsi qu'auprès de la Cellule Jeunesse de la Ville de Mons

A GHLIN : Sentier du Vicaire, 1

A CUESMES : rue Ferrer, 1

A HAVRE : rue Victor Baudour, 42

Ils sont accessibles à tous les enfants de **2,5 ans** (à condition qu'ils soient propres) à **12 ans, du lundi 1^{er} juillet au vendredi 2 août 2019 inclus**, à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés.

Pour les enfants qui sont propres mais qui pourraient être sujets à « de petits accidents » dans la journée, il est impératif que **les parents puissent fournir des langes et des tenues de rechange en quantité suffisante.**

Les heures d'ouverture sont fixées de **09h00 à 15h30**.

Les centres de vacances étant une organisation structurée et programmée pour une journée, les enfants doivent arriver pour **9 heures au plus tard** (pour des raisons de sécurité, la porte d'entrée sera automatiquement fermée au-delà de 9 heures).

Une garderie est prévue de **07h30 à 09h00 et de 15h30 jusque 16h45**.

Ils sont organisés dans le but :

- d'encadrer les enfants pendant les vacances d'été, en contribuant à leur éducation, à leur épanouissement et à leur développement physique, par la pratique des sports, des jeux ou des activités de plein air ;
- de les soustraire pendant cette période aux dangers physiques et moraux de la rue ;
- d'atteindre les objectifs définis dans le projet pédagogique de l'équipe d'encadrement, axé sur les souhaits des enfants ;
- de développer leur sens de la créativité, leur permettre de s'exprimer et de communiquer, de leur favoriser l'accès au sport et à la culture sous toutes ses formes ;
- de favoriser leur intégration sociale dans le respect des différences.

Les enfants pourront s'amuser, s'évader, participer à différentes activités sportives et culturelles de plein air, à des animations variées et à des excursions diverses en toute sécurité.

L'EQUIPE D'ENCADREMENT

L'encadrement des enfants est assuré par une équipe compétente :
Deux coordinateurs, dont l'un est responsable du centre, et l'autre du personnel.
Un animateur par groupe de 12 enfants de plus de 6 ans.
Un animateur par groupe de 8 enfants de moins de 6 ans.

Parmi le personnel d'encadrement, au moins un animateur par centre est titulaire du brevet de secouriste et un animateur sur trois est en possession du brevet d'animateur reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

REPAS ET COLLATIONS

Dans ces Centres de vacances, un repas complet et des collations sont offerts.

Les enfants reçoivent une collation le matin entre 09h30 et 10h00.
Un repas complet le midi et une collation vers 15h30.

Un relevé des menus de la semaine est affiché de telle façon que les parents et les enfants puissent en prendre connaissance. Un repas sans porc est toujours prévu dans ces menus.

Toutefois, si pour des raisons d'allergie ou autre raison personnelle, ce menu ne respecterait pas les choix des parents ou des enfants, il est loisible aux parents concernés de prévoir le repas de leur enfant.

SERVICE DE RAMASSAGE GRATUIT

Pour l'aller et le retour, un service de ramassage gratuit par bus est organisé pour les Centres de **Ghlin et Cuesmes**.

Les horaires et itinéraires sont disponibles auprès des Coordinateurs des Centres ainsi qu'auprès de la Cellule Jeunesse de la Ville de Mons ou sur le site : www.mons.be

Pour des raisons de sécurité, il est impératif que le parent accompagne son (ses) enfant(s) à l'arrêt de bus et attende avec lui (eux) l'arrivée du bus.

Pour les animations extérieures, un transport en car sera également assuré.

PRIX DE LA JOURNEE

Le montant de la participation des parents s'élève à **6 € par enfant et par jour**.
Certaines activités extérieures, telles que *excursions, cinéma, piscine, ...* peuvent engendrer une participation financière supplémentaire.
Les montants seront versés à l'animateur avant le début des activités.

QUELLES SANCTIONS **peuvent être prises à l'égard de mon enfant** **en cas de comportement inadéquat ?**

Tous les actes d'insubordination, indiscipline, vol, etc... sont immédiatement communiqués par l'animateur et les dispositions utiles sont prises avec la Cellule Jeunesse, quant à l'exclusion temporaire éventuelle de l'enfant ou à son déplacement dans un autre groupe.

L'exclusion définitive ne peut être décidée que par l'Echevine de la Jeunesse, le Bourgmestre ou son délégué.

Les faits graves sont passibles de poursuites.

Les punitions collectives, blâmes en public, privations (notamment de dessert), peines corporelles ou toutes autres sanctions humiliantes sont interdites.

BON A SAVOIR

L'accès aux centres est interdit aux personnes non autorisées !

L'enfant ne pourra en aucun cas quitter le centre sans être accompagné d'une personne « désignée responsable ». Les références de cette personne seront fournies au préalable lors de l'inscription de l'enfant ainsi que l'état de santé de l'enfant et ses caractéristiques particulières.

Une fiche d'inscription ainsi qu'une fiche de santé devront impérativement être complétées pour chaque enfant fréquentant l'un des centres récréatifs. Toute fiche signalétique et fiche médicale non complétées engendreront un refus d'inscription de votre enfant.

Celles-ci reprennent les renseignements généraux concernant l'enfant, la famille, la personne ressource, une partie médicale, etc... En effet, l'équipe doit absolument connaître certaines informations pour répondre au mieux aux besoins des enfants et aussi, en cas d'incident ou accident. Par ailleurs, ces informations seront utilisées pour le suivi journalier de l'enfant et sont réservées à une utilisation interne par les collaborateurs.

Un animateur possédant le diplôme ou le brevet de secouriste est présent dans chaque centre afin de veiller à la surveillance sanitaire et assurer un service de premier secours.

Les animaux ne sont pas tolérés dans l'enceinte des centres.

Les parents sont invités à prévoir une tenue de rechange et un vêtement de pluie en cas d'intempéries ainsi que des chapeaux et crèmes solaires pour les belles journées estivales !

Les enfants sont tenus de respecter les lieux et infrastructures qui les accueillent et doivent se comporter de manière correcte dans un esprit collectif.

La fréquentation de la piscine et des stages sportifs est laissée à l'appréciation des parents.

Nous demandons aux parents d'être très attentifs à la chevelure de leur(s) enfant(s). En cas de présence de poux, afin d'éviter tout risque de contamination, l'enfant ne pourra fréquenter la plaine qu'avec une chevelure saine.

PERSONNES DE CONTACT

Mlle Maroussia PAKUSZEWSKI : coordinatrice du centre récréatif de Ghlin



065/56.17.11

0492/91.90.99

Mlle Mélissa LAPLUME : coordinatrice du centre récréatif d'Havré



065/56.12.63

0492/91.90.97

Mlle Zelda VEUGELLEN : coordinatrice du centre récréatif de Cuesmes



065/56.10.62

0492/91.90.98

Remarque importante : tous ces numéros de téléphones ne sont joignables que pendant la durée des centres, du 01/07/2019 au 02/08/2019. En dehors de cette période, veuillez contacter :

Mme Laura VELTRI : employée d'administration en charge du dossier des centres récréatifs de la Ville de Mons



065/40.58.13

laura.veltri@ville.mons.be